

Décision

Générale

colonial

Décision n° 560 décision n° 560 du 18 mai 1949

n° 560

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 mai 1949

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro

31 mai 1949

TEXTE INTÉGRAL

La décision n°1053, en date du 20 octobre 1948, est rapportée. Un congé administratif de onze mois, pour en jouir Tananarive (Madagascar) est accordé à M. Ramiliarison, écrivain interprète de 3e classe des cadres spéciaux de Madagascar, affecté au service judiciaire. M. Ramiliarison rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 20 mai 1949 et voyagera en 3e classe aux frais du budget, local (assimilation : 4e catégorie). A l'issue de son congé l'intéressé sera remis à la disposition du Haut Commissaire de la République à Madagascar.